



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE)n° 1907/2006 et
article 31 du règlement REACH

ACTIVE ANOLYTE

Révisé le : 7/10/2021

numéro de matériel: FR101

Page 1 de 6

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

ACTIVE ANOLYTE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

Utilisation de la substance/du mélange

Est utilisé pour la désinfection des surfaces. Des instructions spécifiques figurent sur l'étiquette du produit.
Utilisez les biocides avec prudence.

Utilisations non recommandées

Toute utilisation autre que celle décrite au point 1.2

1.3. Coordonnées du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

Nom de la société :	Global Production
Rue :	182, rue Lavoisier
Localisation :	F-57600 Forbach
Téléphone :	07 77 75 64 32
Personne de contacte :	Valerie LORIA
Courrier électronique :	valerieloria25@gmail.com
Internet :	www.tethys-product.com
Zone d'information:	commerciale

1.4. Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 – ORPHILA - INRS

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1. Classification la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments de marquage

Aucun

2.3. Autres risques

Aucune information n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2. La composition

- 99,69% Eau purifiée (CAS-N°7732-18-5),
- 0,26% chlorure de sodium qualité pharmacopée (CAS-N°7647-14-5),
- 0,05% chlore actif libéré à partir d'acide hypochloreux.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales

En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée, lavez la peau à l'eau. En cas d'ingestion, utilisez de l'eau potable pour rincer et diluer.

Après inhalation

Pas de mesures à prendre.

Après un contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée, lavez la peau à l'eau.

Après un contact visuel

Rincez avec de l'eau.

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE)n° 1907/2006 et
article 31 du règlement REACH

ACTIVE ANOLYTE

Révisé le : 7/10/2021

numéro de matériel: FR101

Page 2 de 6

Après avoir avalé

Pas de mesure à prendre.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Peut provoquer une légère irritation de la peau et des yeux

4.3. Indications d'une aide médicale d'urgence ou d'un traitement spécial

Traitez les symptômes. Un traitement spécial immédiat n'est pas nécessaire.

SECTION 5 : Mesures lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non inflammable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable

5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie

Aucune.

SECTION 6 : Mesures rejets accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2. Mesures de protection de l'environnement

La solution se dégrade au contact de substances organiques en sel et eau.

6.3. Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant universel). Essuyez avec des serviettes jetables ; il n'y a pas d'instructions particulières pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : voir section 7

Équipement de protection individuelle : voir section 8

Élimination : voir section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre

Notes sur la sécurité de la manipulation

Aucune précaution particulière n'est requise.

Pour les personnes ayant une peau très sensible, il peut être conseillé de porter des gants.

Tenir hors porté des enfants

Notes sur la protection contre les incendies et les explosions

Aucune mesure spéciale de protection contre l'incendie n'est requise.

7.2. Conditions de stockage sûres tenant compte des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage

Stockez la solution dans un endroit frais, sec et ventilé dans des récipients en plastique scellés et assurez-vous que la solution est correctement étiquetée.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune

Aucune précaution particulière n'est requise.

Classe de stockage selon

12 (Liquides non inflammables qui ne peuvent être attribués à aucun des LGK ci-dessus)

TRGS 510 :

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE)n° 1907/2006 et
article 31 du règlement REACH

ACTIVE ANOLYTE

Révisé le : 7/10/2021

numéro de matériel: FR101

Page 3 de 6

7.3. Utilisations finales spécifiques

Le produit est utilisé pour la désinfection. Des instructions spécifiques figurent sur l'étiquette du produit et dans le mode d'emploi. Utilisez les biocides avec prudence.

SECTION 8 : Contrôle individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Informations complémentaires sur les valeurs limites

Aucune valeur limite nationale n'a été fixée jusqu'à présent.

8.2. Contrôle et surveillance de l'exposition

Mesures de protection et d'hygiène

Aucune mesure de protection n'est nécessaire.

Protection des yeux/du visage

La protection des yeux/du visage n'est pas nécessaire pendant l'application.

Protection des mains

Si un utilisateur a la peau sensible, il est recommandé de porter des gants de protection.

Protection du corps

Les vêtements de travail industriels normaux permettent d'éviter l'exposition de la peau.

Protection respiratoire

Aucune mesure de protection n'est nécessaire

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les caractéristiques physiques et chimiques de base

État physique :	Liquide
Couleur et apparence :	Liquide clair et transparent (comme l'eau)
Odeur :	Odeur de chlore en fonction de la concentration de la solution
Solubilité dans l'eau :	Complètement soluble
les valeurs du pH :	6,5-7
Point de fusion :	0°C
Point d'ébullition :	100°C
Foyer de feu :	N/A
L'inflammabilité :	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Aucune
Explosif :	Non
Limites supérieures/inférieures d'explosibilité :	Aucune
Densité :	app. 1.000 kg/m ³
Pression de la vapeur :	app. 2.330 Pa
Densité relative :	1

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE)n° 1907/2006 et
article 31 du règlement REACH

ACTIVE ANOLYTE

Révisé le : 7/10/2021

numéro de matériel: FR101

Page 4 de 6

9.2. Autres informations

Un contenu solide : non déterminé

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produit lorsqu'il est manipulé et stocké comme prévu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est stocké au frais et à l'abri de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

Exposition au soleil, stockage à l'état ouvert.

10.5. Matériaux incompatibles

Le produit peut être corrosif pour les métaux. Pour les surfaces sensibles au chlore, un test préalable est recommandé avec application sur une petite surface.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11 : Informationstoxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Avaler de grandes quantités peut entraîner des effets telles que la diarrhée et la nausée.

Effet irritant et corrosif

Le produit peut être corrosif pour les métaux.

Autres informations sur les tests

Le mélange est classé comme non dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12 : Informationsur l'environnement

12.1. Toxicité

Réduction de l'écotoxicité. Le produit se décompose en eau et en sel après réaction avec des matières organiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit se décompose en eau et en sel après réaction avec des matières organiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (CE)n° 1907/2006 et
article 31 du règlement REACH

ACTIVE ANOLYTE

Révisé le : 7/10/2021

numéro de matériel: FR101

Page 5 de 6

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets négatifs

Aucune information n'est disponible.

SECTION 13 : élimination

13.1 Procédures de traitement des déchets

Recommandation

Il n'y a pas d'instructions particulières. Éliminez les conteneurs vides conformément aux réglementations locales / régionales en matière de recyclage ou d'élimination.

Élimination des emballages non nettoyés et des produits de nettoyage recommandés

Laver à l'eau. Les emballages complètement vidés peuvent être envoyés au recyclage.

SECTION 14 : Informations transports

14.1 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Inapplicable

SECTION 15 : Législation

15.1. Réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / législation spécifique pour substance ou le mélange

Législation de l'UE

Informations sur la directive
SEVESO III 2012/18/UE :

Non soumis à la directive SEVESO III

Réglementations nationales

Classe de danger pour l'eau :

1 - légèrement dangereux pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA : Association internationale du transport aérien
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service
LC50 : Concentration létale, 50%
LD50 : Dose létale, 50

Plus de détails

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Les lois existantes et

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE)n° 1907/2006 et
article 31 du règlement REACH

ACTIVE ANOLYTE

Révisé le : 7/10/2021

numéro de matériel: FR101

Page 6 de 6

Les règlements doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

(Les données des ingrédients dangereux ont été tirées de la dernière fiche de données de sécurité valide du fournisseur).